



Ais je droit aux assedics?ou non

Par **maritotoche**, le **23/04/2012 à 10:49**

Bonjour,j ai 53 ans pendant 14 ans j etais assistante maternelle, en janvier 2011 j ai eu une suspension d agrement de la part du conseil general de ce fait j ai fait une grosse depression mon docteur m a mis en maladie donc de janvier2011 et ce jusqu au 10 mai 2012, en avril 2011 on m a retirer mes agrements, les parents des 3 enfants que j ai eu en garde m ont fais les papiers pour pole emploi et la je viens d apprendre que je n aurais a rien car il fallait s inscrire a pole emploi en rjanvier 2012 puisque on a le droit de s inscrire pas plus des 1 ans, donc je voudrais savoir ci cela est vrai ou pas car je ne pouvais pas m inscrire avant etant donne que j etais malade ,y a t il un recours? car vraiment cela n est pas normal car apres tout j ai cotise pour quoi en fait de compte, merci de me repondre car je suis dans une situation vraiment tres precare.